

Lyon, le 09 Octobre 2023

OBJET : Convocation - Élections numériques à distance des délégués de clubs du 10/11/2023.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous informons que l'élection des délégués de clubs des départements ci-dessous :

Dépt Auvergne Rhône Alpes N° : 01 / 03 / 07 / 15 / 26 / 38 / 42 / 43 / 63 / 69 / 73 / 74
Dépt : Bourgogne Franche Comté N° : 21 / 25 / 39 / 58 / 70 / 71 / 89 / 90
Dépt Bretagne N° : 22 / 29
Dépt Centre Val de Loire N° : 18 / 28 / 36 / 37 / 41 / 45
Dépt Corse N° : 2A
Dépt Grand Est N° : 51 / 54
Dépt Hauts de France N° : 59 / 02
Dépt I.D.F N° : 75 / 77 / 78 / 92 / 93 / 94 / 95
Dépt Martinique N° : 972
Dépt Mayotte : N° 976
Dépt Nouvelle Aquitaine N° : 16 / 17 / 24 / 33 / 40 / 47 / 64 / 79 / 86 / 87
Dépt Normandie N° : 50 / 61
Dépt Occitanie N° : 09 / 11
Dépt P.A.C.A N° : 04 / 83 / 84
Dépt Pays de Loire N° : 53
Polynésie Française : N° 987
Dépt Réunion N° : 974

est organisée le Vendredi 10 Novembre 2023 de 09h00 à 18h00.

Compte tenu du caractère d'urgence, cette élection sera dématérialisée et se déroulera à distance par l'intermédiaire d'une plateforme de votation sécurisée. Quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin vous recevrez un lien vous donnant accès à votre espace de vote. Ce mail sera suivi d'un SMS contenant votre clef d'émargement. *Un guide explicatif pour vous accompagner dans le déroulement de cette élection vous sera transmis.*

En cas d'impossibilité matérielle de vote, un bureau de vote à distance sera proposé sur le territoire de la Ligue ou est rattaché le département.

Conditions d'éligibilité des délégués des clubs affiliés : (cf 12, 13 & 14 - Règlement intérieur F.F.T.D.A)

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à la Fédération au minimum 15 jours avant la réunion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception accompagnée des pièces suivantes :

1. une lettre de candidature,
2. une photocopie du passeport sportif : page 2,3 et la ou les pages sur lesquelles sont collés les timbres licences et le cas échéant la page sur laquelle figure les grades ou tout document émanant de la Fédération prouvant la titularité du passeport sportif, des licences et des grades,
3. un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations sportives les meilleures.

Maître Robert-Louis MEYNET

128, rue Pierre Corneille
69003 LYON

Administrateur Judiciaire

Information : L'élection des membres du Comité Directeur et du Président de la F.F.T.D.A aura lieu le **Samedi 13 Janvier 2024** au C.N.O.S.F, 1 Av. Pierre de Coubertin, 75013 Paris